

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 24 juin 2010**

## **Fadila Laanan présente le programme « Culture et Audiovisuel » pour la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne 2010**

La ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances de la Communauté française de Belgique, Fadila Laanan, a présenté à la presse, ce jeudi, le programme de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne pour les secteurs de la Culture et de l'Audiovisuel.

Au cours du second semestre 2010, dans le cadre de l'alternance entre les entités fédérées du pays, c'est à la Communauté française que revient l'honneur de présider, au nom de la Belgique, le volet « Culture » du Conseil « Éducation, Jeunesse, Culture » de l'Union européenne. Ce qui amènera la ministre Fadila Laanan à piloter les débats dans les domaines de la culture et de l'audiovisuel.

### **Un bon climat pour une Présidence volontariste**

La ministre Fadila Laanan a souligné d'emblée *« l'excellente collaboration qui a prévalu entre les entités fédérées et avec l'État fédéral pour l'organisation de cette Présidence pour ce qui relève de mes compétences. Je me félicite, a-t-elle dit, de ce climat constructif, qui règne toujours quand il faut définir les positions belges au niveau européen dans ces secteurs »*. Selon elle, il permettra d'aborder la Présidence avec sérénité et efficacité. *« Alors qu'une partie de l'Europe observe la Belgique avec une certaine inquiétude, a noté la ministre Fadila Laanan, je tiens à la rassurer pour ce qui concerne la culture et l'audiovisuel. Ils relèvent des compétences exclusives des Communautés française, flamande et germanophone en Belgique, dès lors les élections fédérales anticipées n'ont aucun impact sur ces matières. Plus largement, bien que la négociation pour la formation d'un nouveau gouvernement fédéral soit en cours, nous mettrons tout en œuvre, tous et à tous les niveaux de responsabilités, pour que la Présidence belge soit à la hauteur des attentes placées en elle. »*

La ministre Fadila Laanan a par ailleurs expliqué qu'elle *« aborde cette Présidence avec modestie mais volontarisme. Avec modestie, car mes secteurs ne sont pas les plus en vue, particulièrement à un moment où les regards sont surtout tournés vers les réponses à apporter à la crise économique. Qui plus est, assurer cette Présidence, c'est bâtir des consensus entre 27 États membres, bien davantage que défendre des positions nationales ou communautaires, et a fortiori personnelles. Je l'aborde avec conviction, néanmoins, car je fais toujours les choses avec cœur. En ce qui concerne les wagons lancés sur les rails de « l'agenda roulant » (les dossiers mis sur la table avant le début de cette Présidence par la Commission ou par une Présidence antérieure), je mettrai toute mon énergie à les pousser le plus loin possible sur ces rails, en prolongeant le travail de mes prédécesseurs espagnols pour passer le relais à mes successeurs hongrois dans les meilleures conditions. Je compte en effet jouer avec conviction le jeu des institutions européennes, notamment dans cette logique du Trio que nous inaugurons avec l'Espagne et la Hongrie. J'aborde aussi la Présidence*

*avec conviction car elle offre un moment privilégié pour défendre certains concepts, même si je n'ai pas attendu cette opportunité pour militer, par exemple, en faveur des aides publiques destinées à soutenir la diversité du cinéma européen ».*

### **Des priorités définies en concertation**

En précisant qu'elles ont été établies en concertation avec les entités fédérale et fédérées belges, ainsi qu'avec la Commission européenne et les partenaires du Trio, l'Espagne et la Hongrie, la ministre Fadila Laanan a présenté les priorités de la Présidence qu'elle assure pour la Belgique.

Dans le domaine de la Culture, la Présidence belge développera quatre priorités.

1. Elle s'attachera, dans le cadre de la Stratégie UE 2020, à mettre en évidence le potentiel des industries culturelles et créatives et les liens entre culture et innovation, dans une perspective de développement tant économique que social. Il s'agira par exemple de mieux intégrer la culture dans les programmes de recherche, de développement technologique, de compétitivité et d'innovation.
2. Comme 2010 est l'« Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale », la Présidence soulignera le rôle que la Culture peut jouer en la matière et la nécessité d'intégrer la dimension culturelle aux politiques nationales et européennes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. À cet effet, la Présidence déposera au Comité des Affaires Culturelles, mi-juillet, un projet de conclusions du Conseil. « *Il s'agit ici*, a précisé la ministre Fadila Laanan, *d'une initiative propre à la Présidence belge, qui nous tient à cœur. Nous souhaitons trouver un équilibre entre les trois dimensions majeures de la culture : économique, citoyenne et de cohésion sociale* ».
3. Dans le cadre des objectifs stratégiques de l'Agenda européen de la Culture, la Présidence veillera à mener à bien l'évaluation du « Plan de travail 2008-2010 en faveur de la Culture » et l'adoption d'un nouveau Plan de travail post-2010.
4. La Présidence belge poursuivra les discussions lancées par la Présidence espagnole en vue de l'adoption par le Parlement européen et par le Conseil de la proposition de décision de la Commission visant à créer un « Label du patrimoine européen ». C'est la Présidence française qui avait à l'origine fait adopter par le Conseil des conclusions qui prévoient la création par l'Union européenne d'un tel label.

Dans le domaine de l'Audiovisuel, la Présidence belge aura trois axes de travail.

1. La Présidence initiera une réflexion sur les mécanismes de soutien au cinéma européen. « *C'est tout l'enjeu de la diversité culturelle qui se trouve là*, a noté la ministre Fadila Laanan. *Le cinéma européen est en effet l'un des meilleurs reflets de cette diversité. Or, celle-ci ne peut être garantie sans un soutien public important et une promotion efficace.* » Ce sera le thème de l'événement officiel inaugural de cette Présidence en Communauté française, un colloque organisé à Mons début juillet.
2. La Présidence mettra l'accent sur la conservation et la sauvegarde du patrimoine audiovisuel et cinématographique ainsi que sur les moyens à mettre en œuvre, aux niveaux national et européen, pour soutenir les salles de cinéma qui souhaitent s'équiper en matériels de projection numérique.
3. Les perspectives de développement des bibliothèques numériques et d'Europeana retiendront aussi l'attention de la Présidence. Ainsi, plus largement, que le défi de la conservation à long terme du patrimoine numérique culturel et audiovisuel européen.

## **Programme officiel et agenda culturel**

La ministre Fadila Laanan a par ailleurs présenté à la presse la brochure destinée à un public ciblé (institutions européennes, ambassades...) qui reprend les principaux événements officiels du calendrier de cette Présidence belge pour les secteurs de la culture et de l'audiovisuel. Tous ces événements, comme bien d'autres dans d'autres secteurs, sont présentés sur le site internet officiel de la Présidence belge : [www.eutrio.be](http://www.eutrio.be), dont la Chancellerie a annoncé la mise en ligne imminente. La ministre a aussi transmis aux journalistes les coordonnées des personnes en charge des relations avec les médias pour ces événements, qui sont également disponibles sur [www.eutrio.be](http://www.eutrio.be).

Pour conclure, la ministre Fadila Laanan a dévoilé une initiative spécifique de la Communauté française de Belgique destinée, d'une part, à rapprocher l'Europe du citoyen et, d'autre part, à offrir une vitrine à ses acteurs culturels. Ce petit agenda culturel pratique, « Focus Europe 2010 », présente quelque 80 manifestations organisées entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2010. Il sera diffusé à 120.000 exemplaires (rendez-vous européens du second semestre, centres culturels, musées, etc.) et sera disponible sur le portail culturel de la Communauté française de Belgique: [www.culture.be](http://www.culture.be).

### **Contact:**

#### **Pascal Sac**

Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances de la Communauté française de Belgique

Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/801.70.11

Gsm : +32/(0)477/252.285

Courriel : [pascal.sac@gov.cfwb.be](mailto:pascal.sac@gov.cfwb.be)

Internet : [www.laanan.cfwb.be](http://www.laanan.cfwb.be)